

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1^{ère} REUNION DE 2012

Séance du 19 janvier 2012

CG 12/1^{ère}/I-0

L'an deux mil douze, le 19 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM, Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Roger, Roset, Tabarly et Vigié ;

Absents excusés ayant donné procuration de vote : MM. Moignard et Raynal.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative aux orientations budgétaires pour 2012.

Acte donné.

Le Président,

**Orientations Budgétaires
19 janvier 2012
Discours de Jean-Michel BAYLET
Président du Conseil Général**

J'en viens aux orientations budgétaires comme chaque année, si ce n'est que, en ce qui concerne 2012, vous en conviendrez, ces orientations budgétaires ne sont pas placées sous les meilleurs auspices ne serait-ce que quant à l'actualité récente et la perte du triple A par la France.

D'ailleurs, j'ai quand même envie de dire, sans rentrer dans des commentaires trop politiques, qu'hier on nous expliquait que la perte du triple A serait une issue catastrophique pour notre pays. Aujourd'hui, les mêmes nous disent que ce n'est qu'un avatar de moindre importance. Ainsi va la vie politique. Je ne vais pas trop insister là-dessus.

Je considère quand même que tout cela ne sera pas neutre naturellement pour notre pays mais non plus pour nos collectivités. À partir du moment où nous avons perdu le triple A et nous risquons d'en perdre un second avec une seconde agence de notation qu'est Moody's, il est clair que les taux d'intérêt risquent de monter, pour peu que nous soyons d'ailleurs en capacité de trouver de l'argent. Non seulement les taux d'intérêt ont grimpé mais nous savons que cette hausse a déjà été anticipée par les banquiers.

Donc vous pouvez vous attendre les uns et les autres, y compris dans vos propres collectivités, à emprunter à des taux d'emprunt beaucoup plus élevés.

Mais ce qui est encore plus inquiétant, c'est que l'argent se fait plus que rare. J'ai reçu lundi le nouveau directeur régional de la Caisse des Dépôts qui m'avait demandé, il y a bien des mois, une rencontre dite de courtoisie pour venir se présenter. Je l'ai reçu lundi. Nous avons entre temps, le Conseil Général dans le cadre de nos emprunts, demandé 10 millions à la CDC. Il m'a dit qu'il ne nous les prêterait pas parce qu'ils ont épuisé tout le stock à leur disposition quant aux prêts aux collectivités locales. Il ne m'a pas caché qu'il en était de même pour ses collègues. Donc j'ai bien l'impression que les organismes prêteurs sont plus que frileux.

C'est dans ce climat de grande inquiétude que je vous présente mes orientations pour 2012. Comme je le fais chaque année, je profite de cette occasion pour faire le point sur les divers aspects de notre situation financière :

- la fiscalité,
- l'endettement,
- nos dépenses de fonctionnement,
- notre autofinancement.

Données qui nous permettent de nous situer en comparaison des autres départements de Midi-Pyrénées et qui, surtout, conditionnent nos choix dans le cadre de nos programmes pluriannuels.

Ceci étant dit, si la situation est confirmée telle que je viens de vous la dire, nos choix seront plus que restreints.

En tous cas, une information intéressante pour le Tarn-et-Garonne pour commencer cette première session de l'année : nous étions, au 1^{er} janvier, 245 857 habitants soit 3 494 de plus qu'au 1^{er} janvier précédent.

Nous avons été actifs en Tarn-et-Garonne puisque nous sommes 3 500 de plus que l'année précédente. Je vous rappelle que l'Insee prévoit qu'en 2040, nous serons 325 000. Ce sera la plus forte poussée démographique de toute la France, ce qui fera du Tarn-et-Garonne le 3^{ème} département de Midi-Pyrénées.

Il y a 30 ans, nous étions 185 000. Ça n'est pas rien. Nous étions 200 000 en 1990.

Nous pouvons nous réjouir de tout cela. Les politiques menées par nos Collectivités, dont le Conseil Général n'est pas le moindre acteur, trouvent là une juste récompense des efforts déployés depuis 2 décennies pour rendre notre territoire accueillant. Ce n'est pas la seule raison mais c'est une raison essentielle.

Les habitants ne viennent pas dans des secteurs où le patrimoine ne soit pas restauré, les services publics présents et les conditions d'accueil, en particulier en matière scolaire, de bonne qualité.

Nous n'y sommes pas pour rien. Ça nous demande aussi beaucoup d'efforts et d'investissements, ce qui est contradictoire avec ce que je viens de dire. Néanmoins, nous essaierons de surmonter ces contradictions.

En tous cas, mon projet de budget 2012 avoisinera les 287 millions d'euros, soit un montant identique à celui de 2011 qui était de 286 903 €.

Il s'établit, ici comme ailleurs, dans un climat de très grandes contraintes dues :

□ à l'explosion des dépenses sociales. Vous le voyez dans vos cantons : la situation est difficile. Les gens sont en souffrance. L'action sociale malheureusement tourne à plein rendement. Quand il y a un ralentissement économique, nos postes de dépenses sociales explosent ;

□ mais dues aussi au gel des dotations de l'État. Dans un premier temps, on nous avait promis, quand on a anéanti par cette réforme dramatique quant à ses conséquences, que les dotations de l'État seraient indexées. 6 mois après, on nous annonçait que les dotations de l'État étaient gelées à leur niveau de 2010 pour trois ans. Maintenant, nous avons un certain nombre de dotations qui diminuent. Donc fiscalité dynamique jusqu'à la réforme fiscale, et ô combien pour le Tarn-et-Garonne : démographie ; développement économique ; gel indexé ; gel tout court ; diminution. Tout cela, on l'a pris « sur le coin de la figure » en à peine un exercice.

Ce projet de budget s'articulera sur une double volonté : d'abord, autant que faire se peut, préserver nos capacités futures d'investissement, et ensuite ajuster le volume de nos emprunts à nos capacités financières d'aujourd'hui. Je vous proposerai donc :

- de faire évoluer le taux du foncier bâti, dernier impôt qu'il nous reste, de 1 % ;
- et je vous proposerai, pour l'instant compte tenu de mon exposé liminaire, de ramener notre volume d'emprunt de 13,5 millions à 10 millions d'euros. Je vous rappelle que sur la période 2005-2010, nous empruntons 18,5 millions par an ; l'année dernière 13,5 ; cette année, je vous propose 10 pour peu qu'on veuille bien nous prêter les 10, ce qui n'est pas le cas à l'heure où je vous parle.
- enfin, même si nous restions dans cette situation-là, ça nécessiterait un correctif budgétaire au moment du budget qui serait différent de ce que je vais vous dire ce matin parce que si nous avons 10 millions de moins, car il faudra bien le retrouver quelque part, malheureusement ce serait dramatique pour le développement du Tarn-et-Garonne et son économie.
- donc en tenant compte de toutes ces difficultés, je vous propose:
 - d'engager la réalisation des seuls projets directement liés à nos compétences obligatoires ;
 - de maintenir le niveau de nos interventions en direction du milieu associatif ;
 - de poursuivre notre soutien aux communes, communautés de communes et syndicats. Si nous voulons continuer à être attractifs et développer harmonieusement le département, il nous faut accompagner les communes et communautés de communes, autrement elles arrêteront d'investir.

Les principaux points de ces orientations étant tracés, commençons par examiner notre situation financière.

NOTRE FISCALITÉ

L'examen des annexes 1, 2 et 3 du document financier que je vous ai adressé m'amène à faire un certain nombre de commentaires.

1 – En premier lieu, l'annexe 1 intitulée « Taux des impositions directes » fait apparaître que sur le **foncier bâti**, notre seule imposition directe, avec un taux 2011 de **28,64 %**, nous nous situons dans la tranche haute des départements de Midi-Pyrénées derrière le Gers : 32,22% et le Tarn : 28,20 %.

Pour votre information complète, je vous rappelle qu'en 2000, notre taux de Foncier bâti était de 16,08 %, supérieur de + **35,7 %** par rapport au taux moyen régional : aujourd'hui il est supérieur de + **24,8 %**.

Je ne vais pas reprendre les comparatifs des autres années où je vous parlais de la TH, de la TP et du Foncier non bâti puisque ce sont des impôts que désormais malheureusement nous ne maîtrisons plus.

Comme vous le voyez sur le tableau devant vous, nous nous situons, hors Golfech, avec un prélèvement par habitant de **221,09 €**, légèrement **au-dessous** de la moyenne régionale qui est de 226 €.

Ceci étant précisé, je souhaite aussi attirer votre attention sur l'architecture fiscale de notre budget 2011 qui nous aura amené à encaisser 111 581 212 €, pour 111 585 118 € attendus. Les choses se sont passées comme prévu, pas de mauvaise surprise là-dessus, si ce n'est que nous constatons :

- d'une part, et comme je vous l'ai annoncé, notre « pouvoir fiscal » est plus que sérieusement amputé puisque notre capacité d'action désormais se limite au seul Foncier bâti : 60,7 M€. il faut les comparer aux 116,8 M€ qui était notre pouvoir fiscal avant la réforme, c'est à dire du simple au double ;

- d'autre part, je voudrais souligner qu'à législation constante, et à pression fiscale équivalente, nous aurions perçu :

- en 2010 : 2,3 M€ de plus

- en 2011 : 5,3 M€ de plus

donc sur deux ans, cette « belle » réforme dont on nous dit qu'elle sera sans conséquence sur nos finances, nous a déjà entraîné une moins-value de recettes de 7,6 M€.

En second lieu, je souhaite aborder l'évolution de nos bases d'imposition.

C'est avec intérêt que l'on peut constater, à l'annexe 3 du document, la progression soutenue du **Foncier Bâti** avec + **9,10 %** entre 2011 et 2010, étant précisé que cette augmentation du FB est, elle, liée à la réforme fiscale et en particulier aux bases de Foncier bâti de la centrale nucléaire de Golfech qui ont augmenté de + 54 %. Eux non plus ne se réjouissent pas de la réforme. Ils paient plus de CAE qu'ils ne payaient de TP. Or, les directeurs successifs de la centrale disaient toujours : « On paye trop de taxe professionnelle, vous nous fiscalisez beaucoup, nous sommes les plus fiscalisés de France ici ». L'an dernier, la directrice et cette année le nouveau directeur m'ont dit : « Finalement, c'était le bon vieux temps : on payait cher mais on voyait ce que vous faisiez de l'argent. Aujourd'hui, l'argent part pour une destination inconnue et nous payons 2 millions de plus en CAE que nous ne payions en TP ». Et en même temps, ils se prennent une augmentation du Foncier bâti de 54 %. Je dis cela pour souligner que cette augmentation de plus de 9 % du bâti global est répartie entre + 54 % pour la centrale de Golfech, donc pour ERDF, et + 5 % pour les bases traditionnelles.

NOTRE ENDETTEMENT

Je veux maintenant évoquer notre endettement. Sans m'étendre trop longuement sur le sujet, je voudrais vous rappeler, inlassablement, que cet endettement :

1) a été adossé en son temps aux capacités supplémentaires de remboursement liées à la fiscalité des 2 tranches de Golfech : 24 millions d'euros de produit fiscal en 2011 :

- 7,1 millions d'euros sur le Foncier bâti ;

- 16,9 millions d'euros sur la T.P. que nous avons retrouvés, en 2011, dans le panier fiscal du département.

Comme vous pouvez le constater sur le tableau qui vous est projeté, l'annuité 2011 de notre dette s'élève à 18,8 millions d'euros. Nous avons bien anticipé. Nous avons 24 millions de TP d'un côté et 18 millions de remboursement d'emprunt de l'autre, ce qui nous permettait de ne pas solliciter les poches de nos contribuables.

Le reliquat de 5,2 M€ couvrant l'intégralité des subventions versées en annuités : 4,2 M€.

Le cap fixé en 1990 a été absolument tenu.

2) mais nous avons aussi maîtrisé les choses dans le temps.

Comme vous pouvez le constater en annexe 4, notre endettement au 1^{er} janvier 2011 était de 793 € par habitant et au 1^{er} janvier 1999, il était de 820 € par habitant. Nous sommes en diminution de notre stock de dette comme nous l'avions souhaité.

Pour être complet, ce stock de dette est aujourd'hui de 194 870 000 euros, ce qui fait **792 € par habitant** à un taux d'intérêt moyen de 4,18 %, pour une durée résiduelle de 16 ans.

C'est ce taux d'ailleurs que les banquiers trouvent insuffisant.

Le point sur notre fiscalité et notre endettement étant fait, j'en viens à nos dépenses de fonctionnement et à notre autofinancement.

NOS DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des données figurant en annexe 9 montre qu'au titre du budget primitif 2011 nous nous situons, avec un **ratio de « dépenses courantes de fonctionnement »**, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement **à l'exclusion** des intérêts des emprunts, à **965,05 €** par habitant, c'est la **moyenne** des départements de Midi-Pyrénées. Nous sommes :

- **en deçà de nos voisins** des Haute-Pyrénées (1050 €/h), du Gers (1060 €/h), de l'Ariège (980 €/h),

- et un peu **au-dessus** de l'Aveyron (961 €/h) ou du Lot (938 €/h).

Pour votre information complète, il ressort d'une étude réalisée par DEXIA CREDIT LOCAL, sur la base des comptes administratifs 2009, c'est-à-dire sur **la réalité de l'exécution des budgets, et non sur les prévisions**, que le Tarn-et-Garonne, avec un ratio de « dépenses de gestion courante de fonctionnement » **de 901 €** par habitant, se situe dans la fourchette basse des départements de Midi-Pyrénées :

- Hautes-Pyrénées	:	1 006 €/h
- Gers	:	1 000 €/h
- l'Ariège	:	945 €/h

- Lot	:	905 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	901 €/h
- Aveyron	:	900 €/h
- Tarn	:	856 €/h

Voilà, mes Chers Collègues, les quelques données chiffrées dont je souhaitais vous informer et, pour en terminer avec cette première partie de la situation financière, je voudrais vous préciser qu'il ressort, de l'analyse faite par la Direction générale des collectivités locales, direction du ministère de l'Intérieur, sur la base des budgets primitifs 2011, que nous sommes, avec une **épargne nette de 55 €/h**, dans la fourchette haute des départements de Midi-Pyrénées :

- Haute-Garonne	:	109 €/h
- Aveyron	:	63 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	55 €/h
- Ariège	:	49 €/h
- Lot	:	44 €/h
- Hautes-Pyrénées	:	43 €/h
- Tarn	:	36 €/h
- Gers	:	30 €/h

Je vais maintenant, après toutes ces informations, vous parler des orientations pour 2012 tant en ce qui concerne nos sources de financement que nos dépenses.

LES SOURCES DE FINANCEMENT

Nos sources de financement sont, comme toujours, de deux natures :

- celles qui **s'imposent à nous** parce que fixées par d'autres, en particulier les dotations et participations reçues de l'État, ou les subventions de la Région et de l'Europe.

- celles sur lesquelles nous pouvons **directement agir** en fixant :

- **soit leur taux** : les recettes fiscales, en tous cas ce qu'il en reste,
- **soit leur volume** : les emprunts.

Tout d'abord, s'agissant des **dotations et participations reçues de l'État**, elles s'inscrivent dans le cadre du projet de loi de finances pour 2012 dont la priorité est la réduction de l'endettement et du déficit public. Soit dit en passant, l'État peut donner l'exemple en la matière.

S'agissant du déficit public, après les 7,1 % du PIB en 2010, il devrait atteindre 5,5 % en 2011 et 4,5 % en 2012. Espérons que ce sera une réalité.

Quant à la dette publique, après les 82,3 % du PIB en 2010, elle devrait atteindre 85,5 % du PIB en 2011 et 87,4 % en 2012. Ça devient tout à fait considérable. Nous allons être à presque 90 % par rapport au PIB. Cela nous met dans une situation bien difficile.

Pour la **première fois en tous cas, la charge des intérêts** de la dette de l'État représente dans le projet de loi de finances 2012, le premier poste de dépenses. C'est la première fois. En novembre 2011, cette dette était de 591 milliards d'euros.

Le P.L.F. 2012 prévoit une reconduction de l'enveloppe de l'État aux Collectivités à son niveau de 2011, soit 50,6 milliards d'euros. Et parce qu'il paraît que nous devons nous aussi participer à la réduction des déficits publics – je n'ai pas l'impression que nous les creusons beaucoup par rapport à l'État et par rapport aux chiffres que je viens d'évoquer, ne serait-ce que parce que nous avons obligation de présenter nos budgets en équilibre, ce qui est une bonne habitude que l'État a perdue depuis bien des décennies mais on considère que nous devons aussi participer à la réduction des déficits publics – j'ai même entendu le Président de la République nous montrer du doigt en disant que nous avons recruté de manière inconsidérée.

Il oublie certainement que l'augmentation conséquente des fonctionnaires territoriaux que sont les nôtres est liée aux décisions régulières de l'État de transférer, la plupart du temps contre notre avis, un certain nombre de compétences et un certain nombre de personnels.

Après, c'est facile de dire ces choses-là. Je considère que les collectivités, quels que soient d'ailleurs celles et ceux qui les dirigent - les majorités en démocratie sont changeantes - sont bien gérées et n'ont pas à être montrées du doigt de la sorte.

Afin de participer à la réduction des déficits publics, le **plan d'économie** de 200 millions d'euros **supprime la hausse initialement prévue de la D.G.F.** Voilà déjà 77 millions d'euros de moins pour les dites collectivités et **réduit aussi un certain nombre de dotations** :

- 32,6 millions au titre des amendes de police, qui était versés au département et qui sont récupérés par l'État pour sa propre poche ;
- et 20 millions sur le fonds de solidarité des catastrophes naturelles ; lorsqu'elles arriveront, on pourra toujours demander leur classement mais...
- 9,1 millions par suppression de la compensation de l'exonération de la taxe sur les jeux automatiques ;
- 23 millions par suppression de la taxe sur les activités polluantes des matériaux d'extraction ;
- enfin, 38 millions de moins au titre de la réduction du Fonds départemental de taxe professionnelle pour la part revenant aux communes défavorisées, là nous serons directement impactés. Je vous rappelle que nous avons un Fonds départemental de la taxe professionnelle conséquent qui était lié à la centrale de Golfech, que nous avons décidé que nous donnerions davantage aux communes défavorisées qu'aux communes concernées, donc c'était 60 % pour les communes hors secteur de la centrale (c'est-à-dire hors des anciennes communes du Grand chantier) et 40 % simplement pour ce secteur. À partir du moment où on réduit ce fonds, les dotations que touche l'ensemble des communes, bonifiées pour les chefs-lieux de canton sur ce fonds départemental, vont également diminuer, si tant est qu'on n'aille pas au bout de la suppression comme le préconisent certains.

En tous cas, depuis 21 ans, c'est à peu près, au titre de ce fonds 55 millions d'euros que nous avons répartis sur les 173 communes dites défavorisées de notre département. 55 millions d'euros ! On ne le dit jamais ça !

Ce fonds aujourd'hui continue à être alimenté par l'État. Au titre de 2011, nous avons touché une dotation de 2 999 368 € qui sera répartie à la Commission Permanente de février.

C'est sur la dotation 2012 que va s'exercer la diminution de 38 M€ avec les conséquences négatives qui en découleront. Sachez que ce que vous allez recevoir cette année sera diminué l'année prochaine. Donc anticipez - c'est cela la bonne gestion - sur vos budgets.

S'agissant des conséquences du P.L.F. **sur notre budget**, elles sont simples :

- **fin de l'indexation de la D.G.F.** (dotation globale de fonctionnement) dont le montant est désormais fixé chaque année par le projet de loi de finances et non plus indexé sur l'inflation. Ce n'est pas rien comme mesure ! Chaque année, la DGF était indexée. Comme c'est le PLF qui va la fixer, cela veut dire qu'au mieux, elle ne sera pas indexée et au pire diminuée. Pour 2012, son montant sera **identique à celui de 2011** ;
- **gel de la D.G.D.** (dotation globale de décentralisation), **de la D.G.E.** (dotation globale d'équipement) **et de la D.D.E.C.** (dotation départementale d'équipement des collèges) ; Elle sont pour le mieux gelées ;
- des allocations compensatrices fiscales **revues à la baisse** ;
- **la TVA** portée à 7 % au lieu de 5,5 % soit, sur notre budget, une dépense supplémentaire de 250 000 €.

Voilà les bonnes nouvelles de cette matinée. Comme vous le constatez, ce n'est pas du côté des participations et dotations de l'État qu'il y a lieu d'attendre beaucoup de secours mais seulement de notre gestion et de notre volonté politique.

S'agissant donc **de mes orientations fiscales pour 2012**, elles ne peuvent s'analyser que si on les replace dans le contexte général de l'évolution constatée ces dernières années touchant :

- tant au désengagement de l'État ;
- qu'au niveau de la pression fiscale exercée sur les taux.

Concernant le **désengagement de l'État**, il s'est surtout traduit par le non respect des compensations financières pour l'APA et le RSA.

Ce désengagement a été progressif certes mais continu :

- sur l'APA, le taux de couverture en 2011 est de **30 %**. La promesse de l'État en 2002 était de 50 %. Elle n'a été tenue qu'une année, ou pratiquement tenue, c'est la première année puisque nous avions **49,65 %**. Nous sommes à 30 % aujourd'hui, donc 70% pour nous.

- sur le RSA, vous vous souvenez de la promesse « à l'euro près » de Jean-François Copé alors ministre du Budget lors de l'Assemblée des petites Villes à Moissac. Au lieu des **100 %**, nous sommes à **63,7 %** de taux de couverture. Nous étions, il y a deux ans encore, en 2009, à **80 %**. Là encore, les choses ne s'arrangent pas. La conséquence est que sur **2011**, nous avons un différentiel de financement, donc un manque de recettes pour nous, de **17,1 millions d'euros** :

- **6 millions d'euros** sur l'APA : 30,2 millions de dépenses pour 9,1 millions de participation de l'État au lieu des 15,1 si nous étions à 50-50 ;
- **11,1 millions d'euros** sur le RSA : 30,6 millions de dépenses pour 19,5 millions de compensations.

Afin de bien mesurer ce que représente ce désengagement sur ces seules allocations de solidarité que sont l'APA et le RSA - pour lesquelles nous ne sommes que le **bras armé de l'État**, on ne discute pas, l'État nous dit : « C'est vous, c'est vos compétences obligatoires ». On ne peut pas discuter, dire : « On ne le fait pas » - j'ai eu la curiosité, sur la période 2002-2011, d'établir le bilan, à **l'euro près**, selon l'expression du ministre du Budget de l'époque : en 10 ans, **il nous manque 74 700 000 €**.

Comme la quasi totalité des Conseils Généraux, nous avons dû choisir entre :

- **augmenter notre fiscalité,**
- ou
- **altérer fortement notre capacité d'investissement.**

Les projets structurants pour le Tarn-et-Garonne devant être menés à bien, nous avons fait le choix d'une **augmentation régulière mais modérée de nos taux**.

Sur la période 1998-2010, soit sur 12 ans, **la pression fiscale** exercée, taxe par taxe, **en moyenne annuelle** à :

- **+ 2,5 %** sur la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti, pour **+ 2,8 %** au niveau moyen régional ;
- **+ 2,9 %** sur la Taxe Professionnelle, pour **2,5 %** au niveau moyen régional, pour des raisons que j'ai souvent expliquées ici liées à la présence d'un établissement exceptionnel.

À compter de 2011, nous ne disposons plus en matière de recettes fiscales, que **du seul Foncier bâti** dont le taux de référence était, je vous le rappelle, de 28,22 % correspondant au **cumul** :

- du taux 2010 du Conseil Général : 20,97 %
- du taux 2010 du Conseil Régional : 4,72 %
- de la part de l'État sur les frais de gestion : 2,53 %

Cela donne un taux de référence de 28,22 %, sur lequel nous avons, l'an dernier, appliqué une augmentation de **+ 1,5 %**, correspondant au taux moyen national de progression pour le porter à **28,64 %**.

Compte tenu d'une progression de nos bases que j'estime à + 4,5 %, je vous proposerai, dans le cadre du budget prochain, une variation de **+ 1 %** de notre taux de Foncier bâti pour le porter à **28,93 %**.

Si vous me suivez sur cette base et si je ne me suis pas trompé sur l'estimation de la progression de nos bases, j'escompte un produit fiscal propre au Foncier bâti de 64 100 000 € auxquels, dans le cadre du nouveau « panier fiscal » des départements, viendront s'ajouter :

- le produit de la **C.V.A.E.** (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) que j'ai évalué à 15 800 000 € (nous étions, 15 874 355 € l'an dernier),
- le produit des **I.F.E.R.** (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) que j'ai estimé à 4 100 000 € (nous avons 4 160 000 € l'année dernière) ;
- le produit de la **D.C.R.T.P.** (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) que j'ai évalué à 7 880 000 € (nous avons perçu 7 881 000 € l'année dernière) ;
- le produit du **F.N.G.I.R.** (fonds national de garantie individuelle de ressources) que j'ai estimé à 6 060 000 € (nous avons 6 064 000 €) ;
- la part de l'État sur la **T.S.C.A.** (taxe spéciale sur les conventions d'assurances) – qui fait bien hurler les dits organismes d'assurance - que j'ai prévu à hauteur de 15 700 000 € (nous avons eu 15 768 000 € l'année dernière) ;
- la part de l'État sur les **D.M.T.O.** (droits de mutation à titre onéreux) pour laquelle j'ai prévu un produit de 1 million d'euros (1 084 000 € l'an dernier).

Nous devrions donc pouvoir escompter sur un produit attendu en 2012 de 114 640 000 €.

Gardons présent à l'esprit que notre pouvoir de décision ne s'applique désormais que sur les 64 millions de Foncier bâti.

En 2009, **1 point de fiscalité** équivalait à **1 100 000 €**, aujourd'hui, à seulement **641 000 €**.

Enfin, recette indirecte mais recette quand même pour nous, concernant les **droits de mutation**, je vous inviterai à **maintenir** le taux du droit d'enregistrement départemental à 3,6 %, c'est-à-dire identique à ce qu'il est aujourd'hui, depuis bien des années que nous l'avons fixé.

Comme je vous le précisais lors de la dernière réunion, les droits de mutation, après avoir connu un effondrement de 20,2 millions en 2007 à 12,8 millions en 2009, sont revenu, en 2011, à 21,5 millions.

Donc, j'ai prévu dans le cadre de ce projet de budget : 19 millions de droits de mutation proprement dits et 1 million de part d'État qui nous a été transférée et que je viens d'évoquer il y a quelques minutes.

J'en viens à mes propositions en matière d'emprunt, avec tous les aléas que j'ai évoqués tout à l'heure.

Il ressort de mon rapport que, sur la base de notre encours global au 1^{er} janvier 2012 (emprunts + subventions en annuités), nous rembourserons **14,9 millions d'euros de capital** (10 534 000 sur nos emprunts, 4 350 000 sur nos subventions en annuités). Entre autres solidarités avec les collectivités et, entre autres, les emprunts en annuités, les subventions en annuités.

C'est en tenant compte de cet élément que je vous proposerai, lors du vote du budget primitif, un volume d'emprunt de **10 millions d'euros**.

Voilà, mes Chers Collègues, ce que devraient être, avec toutes les inconnues dont nous avons parlé, nos principales sources de financement pour l'exercice 2012. Nous avons parlé des recettes. Nous avons parlé des emprunts. Parlons des dépenses.

LES DÉPENSES

Elles se déclinent en deux grands groupes :

♦ **les dépenses obligatoires légales et traditionnelles** : aide sociale, frais de transports, frais de personnel, annuités de la dette, fonctionnement des collèges, entretien du patrimoine, assurances... par nature difficilement compressibles, si ce n'est à la marge ;

♦ **et les dépenses d'investissement**, dont le volume est étroitement lié à nos capacités de financement résultant à la fois :

- de l'autofinancement,
- de l'emprunt,
- et des subventions que nous sommes capables d'aller chercher. Celles-là sont totalement liées à nos décisions.

LES DÉPENSES OBLIGATOIRES LÉGALES ET TRADITIONNELLES

Les dépenses obligatoires légales et traditionnelles sont en fait les dépenses courantes de fonctionnement **augmentées** de l'annuité de la dette.

S'agissant tout d'abord des **dépenses courantes de fonctionnement**, c'est-à-dire, je le rappelle, de l'ensemble des dépenses de fonctionnement **à l'exclusion** des intérêts de la dette, elles devraient s'élever, dans ce projet de budget, et comme je vous l'ai précisé dans le document que je vous ai adressé, à 229 650 000 €, à comparer aux 226 751 000 € du budget primitif précédent.

Ainsi, nos dépenses courantes de fonctionnement seront supérieures de **+ 1,28 % par rapport aux dépenses inscrites au B.P. 2011**.

Ces dépenses courantes s'articuleront toujours autour des mêmes grandes masses :

- **aide sociale** : 125,5 millions d'euros, c'est-à-dire pratiquement la moitié de nos dépenses ;
- **dépenses de personnel** : 52,5 millions d'euros ;
- **frais de transports scolaires** : 12,6 millions d'euros.

Ces trois postes représentent 190,6 millions d'euros, c'est-à-dire **83 %** de nos dépenses.

Ces précisions étant apportées, je souhaite m'attacher, brièvement, à 4 des principaux postes de dépenses obligatoires :

- **l'annuité de la dette,**
- **les frais de personnel,**
- **les transports scolaires,**
- **l'aide sociale.**

Compte tenu des emprunts contractés, **l'annuité globale de la dette**, c'est-à-dire celle résultant de nos emprunts et de nos subventions en annuités, devrait avoisiner les **23 millions** d'euros :

- 18 669 000 € au titre de nos **emprunts** ;
- 4 350 000 € au titre de nos **subventions en annuités** ;

Il est intéressant de noter, en annexe 4 de mon rapport, **le poids de l'annuité par habitant pour emprunt : 78,26 €**. Je vous rappelle qu'en 2005, il était de 110,12 €/h exactement. C'est-à-dire que nous avons diminué et puis la population a augmenté. Cela joue aussi, naturellement.

Concernant **nos dépenses de personnel**, elles s'établiront à 52,5 millions d'euros.

J'ai eu la curiosité de regarder, là encore, une analyse de la D.G.C.L. sur les comptes administratifs 2009. Avec un ratio par habitant de **206,30 €**, nous sommes dans la fourchette basse des départements de Midi-Pyrénées. Le Gers est à 259. Nous sommes à 206. Seul le Tarn est plus faible que nous, à 184 €.

Dans le cadre des rapports que je vous enverrai au moment du budget primitif, je serai amené, comme chaque année, à vous proposer :

- **quelques transformations** de postes pour tenir compte des promotions d'agents déjà dans nos services ;

- **quelques créations**, pour respecter les engagements que nous avons pris d'intégrer, progressivement, les personnels non titulaires en poste dans nos services depuis plusieurs années et dont le **coût pèse déjà** sur nos finances. En plus, c'est un engagement que nous avons pris. Ici, nous ne laissons pas les personnels en situation précaire de vacataires pendant des années et des années.

S'agissant de nos dépenses de transports scolaires – je vous l'ai dit : elles se situeront autour de 12,6 millions – je souhaite que nous puissions poursuivre le **programme pluriannuel de « sécurisation » de nos lignes**.

En tous cas, il ressort toujours d'une analyse faite par la Direction générale des collectivités locales, sur la base des comptes 2009, qu'avec un ratio :

Coût des transports scolaires

Nombre d'élèves du secondaire

nous sommes à **689 € par élève** de coût de transports scolaires, c'est-à-dire à peu près comme le Gers et le Lot, qui sont respectivement à 708 € et 679 €, comparé aux départements ruraux comme nous. Un élève, en transport scolaire, c'est 690 € par an.

J'en viens maintenant à **nos dépenses d'aide sociale**. Hors dépenses de personnel et frais de structure, elles resteront, et de loin, avec 125,5 millions d'euros le poste budgétaire **le plus important**.

Afin de bien mesurer l'impact de ces dépenses sur nos finances, je vous précise que, en intégrant les frais de personnel et de structure, les dépenses d'aide sociale s'élèveront à 146 millions d'euros, c'est-à-dire :

- 61 % de notre budget de fonctionnement ;
- 51 % de notre budget global.

C'est-à-dire que l'aide sociale représente plus de la moitié de notre budget global désormais et 61 % de notre budget de fonctionnement. Autrefois, nous disions 50 % du budget mais c'était 50 % du budget de fonctionnement. Maintenant, c'est plus de 50 % du budget global et 60 % du budget de fonctionnement. C'est tout à fait considérable. Naturellement, même si notre solidarité est incontestable et normale, ça nous pose quand même des problèmes.

Mes prévisions pour 2012 intégreront :

- **au niveau du R.S.A**, 30,2 millions d'euros, hors insertion. À titre indicatif, en novembre 2011, nous avons 5 600 allocataires, 5 442 en novembre 2010 et 5 033 en novembre 2009. Cela continue à progresser. Cela s'est, d'une certaine manière, stabilisé. Mais cela reflète la crise que nous traversons ;

- **au niveau de l'APA**, 30 millions d'euros de crédits étant précisé que nous avons 6 504 bénéficiaires en décembre 2011, 6 494 en décembre 2010 et 6 499 en décembre 2009. Là aussi, cela se stabilise ;

- au niveau de **l'hébergement des personnes âgées en établissement** : 10 millions d'euros ;

- au niveau de **l'accueil des handicapés en établissement** 25 millions d'euros ;

- au niveau de la **prestation de compensation du handicap et de l'allocation compensatrice** : 7,5 millions d'euros ;

Ces cinq postes représentant **82 %** de nos dépenses d'aide sociale.

Et il ressort des données de DEXIA CREDIT LOCAL au titre des comptes administratifs 2009 que nous nous situons, avec un ratio par habitant de **dépenses d'aide sociale**, hors personnel, de **522 €/h**, au niveau médian de nos voisins. Cela va de 448 € pour le Lot à 569 € pour les Hautes-Pyrénées.

J'en viens maintenant à nos programmes et crédits d'investissement pour 2012.

INVESTISSEMENTS ORIENTATIONS 2012

Les crédits de paiement 2012 affectés à nos programmes départementaux, aux subventions d'investissement se situeront autour de 38,6 millions d'euros. Ils étaient de 36,7 millions au B.P. 2011, soit + 5 % et ce, avec un volume d'emprunt 2012 de 10 millions d'euros, inférieur de 3,5 millions à celui de l'an dernier, si les choses se déroulent comme prévu.

Quant à nos autorisations de programme, elles avoisineront les 41 millions d'euros et seront supérieures de + 25 % à celles du B.P. 2011. Cela ne sera pas neutre pour le tissu économique local et les carnets de commande des entreprises. Nous avons vu ce matin dans le journal les réactions du bâtiment-travaux publics mais cela... Dès l'annonce de la suppression de la taxe professionnelle, c'est un débat que nous avons eu ici. Nous avons malheureusement anticipé et, toujours malheureusement, nous ne nous étions pas trompés.

Ainsi, **la voirie départementale restera l'une des priorités d'investissement dans ce budget.** Elle l'était déjà ces dernières années.

Toujours en me fondant sur la D.G.C.L., il ressort au titre des comptes administratifs 2007, 2008 et 2009 que, sur ces 3 années, nous sommes en Midi-Pyrénées, dans le haut du tableau en effort **d'investissement** sur les routes départementales :

- Haute-Garonne	16 535 € du Km,
- Aveyron	9 721 € du Km,
- Tarn-et-Garonne	9 261 € du Km,
- Hautes-Pyrénées	8 485 € du Km,
- Lot	6 314 € du Km,
- Tarn	6 304 € du Km,
- Gers	5 092 € du Km.
- Ariège	4 729 € du Km,

Nous sommes quand même au double des départements de la fin du tableau.

Il en est de même en fonctionnement :

- Tarn-et-Garonne	3 471 € du Km,
- Haute Garonne	3 203 € du Km,
- Tarn	2 868 € du Km,
- Hautes-Pyrénées	2 736 € du Km,
- Gers	2 686 € du Km,
- Lot	1 549 € du Km,
- Aveyron	1 432 € du Km,
- Ariège	1 416 € du Km

Vous comprendrez donc, mes Chers Collègues, que je vous propose, au titre de 2012, et comme nous l'avons fait l'an dernier, **d'ajuster** le volume de nos programmes annuels en rapport avec les contraintes financières qui s'imposent désormais à nous. La voirie départementale n'a pas été, durant ces dernières années, laissée pour compte, puisque nous sommes, avec une dépense moyenne annuelle globale de **12 732 €/Km**, au **2ème rang** derrière la Haute-Garonne.

2012 verra donc :

— **la fin du programme 2010-2011** avec près de **220 000 €** de crédits de paiement ;

— **la poursuite du programme 2011-2012**, adopté au BP l'an dernier, avec l'inscription de **7 millions** de crédits.

S'agissant du **programme 2012-2013** proprement dit, il s'inscrira dans la poursuite de nos opérations de sécurité et de renouvellement des chaussées mais sera limité, dans son volume, à **10 600 000 €**. Il était l'an dernier, au B.P. 2011, de 8 617 000 €. Cela fait tout de même une augmentation conséquente.

Dans le même temps, nous poursuivrons la rénovation des **ponts BOWSTRING**. Celui de la Brunette, à Castelsarrasin, et celui de Montbartier, sur la RD 50, sont terminés. Ce sont de beaux ouvrages d'ailleurs, de très beaux ouvrages dont vous pouvez être fiers, et que nous avons réalisés dans l'esprit de ces ponts qui traversaient le canal : les fameux ponts bowstring. 2012 verra la mise en service du pont de Lacourt-St-Pierre, sur la RD 39, alors que les études pour les remplacements des ponts d'Escatalens, sur la RD 51, et de Malause, sur la RD 116, seront lancées.

Quant au **pont de Verdun**, Monsieur le Vice-Président Denis Roger, les travaux sont en cours et cet ouvrage tellement espéré, tellement réclamé à corps et à cris, et, je l'espère, apprécié au même niveau, sera même livré, pour vous être agréable, avec **6 mois d'avance**.

En effet, le 15 avril 2010, vous m'avez autorisé, à l'occasion de notre session, à signer le contrat de partenariat pour la construction de ce pont qui prévoyait un délai d'exécution de l'ouvrage de 35 mois, donc date contractuelle de prise de possession de l'ouvrage : 30 avril 2013.

Ce délai de 35 mois incluait un délai administratif, en cas de recours contre le contrat, et un délai prévisionnel d'intempéries qui naturellement retardent les chantiers de travaux publics.

Nous n'avons pas eu de recours administratif, ce qui est un événement à noter, contre ce contrat. Donc bravo à celles et ceux qui l'ont rédigé. Et les travaux, entamés en 2010, ont bénéficié de votre pouvoir local, c'est-à-dire que vous avez décrété, comme vous savez le faire, la pluie et le beau temps, le beau temps en l'occurrence. Et donc nous avons 6 mois d'avance et c'est très bien. C'est donc grâce à tout cela que le 31 octobre prochain, nous prendrons possession de cet ouvrage, remarquable dans sa conception, magnifique dans sa présentation, et formidable quant à son coût puisqu'il est de 16 200 000 €. C'est-à-dire quand même le prix d'un collège. Je dis cela au hasard. À Verdun, on ne réclame pas souvent mais quand on réclame, c'est conséquent.

Enfin, au-delà du programme d'investissement 2012-2013, je vous proposerai, dans mon projet de budget, un volume global de **crédits d'entretien routier** de 3,2 millions d'euros identique à celui de 2011.

S'agissant de la **VÉLO VOIE VERTE**, le cheminement de l'entrée dans le département, c'est-à-dire à Lamagistère, jusqu'à la Haute-Garonne, c'est-à-dire à Pompignan, est aujourd'hui terminé. Le long de ce parcours cyclable de plus de 65 km, la signalisation directionnelle, à savoir 149 panneaux qui indiquent 29 villes et villages à proximité et précisent aussi les ouvrages d'art et les points kilométriques, tout cela est en place comme les 9 panneaux de signalisation touristique (RIS : relais-information-service).

Une **signalisation de jonction** est à l'étude puisque nous voulons orienter aussi les utilisateurs de cette Vélo Voie Verte vers les itinéraires cyclables connexes qui irriguent les territoires de proximité. Ceci vous sera présenté à l'occasion d'une prochaine session.

Intégré au schéma national des itinéraires cyclables depuis 1998, l'aménagement de Montech-Montauban sera proposé à la DM1, une fois le financement du confortement préalable des berges acquis. Les subventions ont déjà été demandées à l'État, espérons ! ... et à la Région, nous les aurons. Nous devrions aboutir dans les prochaines semaines.

Mais nous n'en restons pas là puisque cette Vélo Voie Verte est un succès extraordinaire. Il y a un monde fou : des piétons, des cyclistes... Ils se disputent, ce qui est bien la tradition locale. Quand apparaît un cheval, n'en parlons pas : c'est une émeute ! Sur les engins mécaniques, ils ont raison de les « engueuler » parce qu'ils n'ont rien à y faire. Comme c'est un succès tout à fait remarquable et que cela plaît beaucoup aux gens, nous avons décidé d'aller plus loin et de travailler sur la Vélo Voie Verte et sur la Vélo Route de la **vallée de l'Aveyron** - mais je n'aime pas le terme Vélo Route parce que cela encourage justement les engins motorisés à y aller -, c'est-à-dire quand même Montauban-Laguépie par des voies à faibles trafics. Le jalonnement a été réalisé en 2008. Une étude est en cours pour déterminer les emprises et définir les travaux le long de la RD 115, entre Montauban et Montricoux,^{1^{ère}} tranche de cet itinéraire. Nous en parlerons aussi lors d'une prochaine session.

Nous en venons maintenant aux **établissements d'enseignement**.

Je rappelle que l'Éducation nationale reste la priorité du Conseil Général de Tarn-et-Garonne. Nous l'avons montré tout au long de ces dernières années en rénovant la totalité de nos collèges - nous sommes vraiment dans la phase finale - et en construisant 5 nouveaux collèges. Cela n'est pas rien. D'ailleurs c'est reconnu par la Direction Générale des Collectivités locales puisque sur la base des comptes administratifs 2007, 2008 et 2009, le Tarn-et-Garonne est premier concernant les établissements d'enseignement quant à l'investissement de tout Midi-Pyrénées. Nous avons investi 1 781 € par élève du public.

• Tarn-et-Garonne	:	1 781 €/élève du public	
• Haute-Garonne	:	1 149 €/	"
• Aveyron	:	820 €/	"
• Lot	:	734 €/	"
• Tarn	:	681 €/	"
• Gers	:	631 €/	"
• Hautes-Pyrénées	:	388 €/	"
• Ariège	:	330 €/	"

Nous sommes le Conseil Général qui a fait le plus d'efforts pour l'enseignement public depuis bien des années. Cela se retrouve dans les chiffres.

En fonctionnement, nous sommes au 3^{ème} rang :

• Lot	:	841 €/élève	
• Tarn	:	712 €/	"
(Nous avons beaucoup plus de collèges que ces départements)			
• Tarn-et-Garonne	:	699 €/	"
• Aveyron	:	374 €/	"
• Gers	:	346 €/	"
• Haute-Garonne	:	316 €/	"
• Hautes-Pyrénées	:	272 €/	"
• Ariège	:	271 €/	"

Conformément à notre "PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012 sur les **COLLÈGES EXISTANTS**", je vous **proposerai d'inscrire 1 350 000 €** de crédits de paiement au titre des tranches antérieures en cours de réalisation, l'ensemble des autorisations de programme soit 27 214 000 € ayant été adopté au fil des ans.

Aujourd'hui, sur les 52 opérations que nous avons programmées dans les collèges :

- 36 sont terminées
- 6 sont en cours
- 10 restent à lancer

Ainsi :

- sur les 8 tranches de **Théodore Despeyroux à Beaumont-de-Lomage**, 6 sont réalisées et, s'agissant des 2 dernières tranches (intérieur du bâtiment externat et cours), le mandataire et l'architecte ont été désignés, le démarrage des travaux est fixé au 2^{ème} trimestre de cette année ; Voyez que les engagements ont été tenus, Monsieur le Maire et Conseiller Général de Beaumont ;
- à **Flamens à Castelsarrasin**, les 2 tranches programmées sont terminées alors qu'à **Jean-de-Prades**, sur les trois prévues, 2 sont achevées et pour la dernière, qui concerne la restructuration extérieure des bâtiments anciens, internat et externat, les travaux devraient démarrer au cours de l'été ;
- à **Pierre Darasse à Caussade**, Monsieur le Conseiller Général de Caussade, sur les 6 tranches inscrites à notre P.P.I., 5 sont terminées et la dernière est en cours ;
- à **Jean Lacaze à Grisolles**, sur les 4 tranches prévues, 3 sont réalisées, une reste à lancer : c'est l'aménagement des cours. Elle débutera d'ici à la fin 2012, ainsi qu'à **Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre** où les 2 tranches prévues sont faites ;
- au **collège Pays de Serre de Lauzerte**, 4 des 6 tranches initialement inscrites sont achevées et 2 restent à lancer : bâtiments administration et internat, les travaux devraient démarrer en fin d'année. Concernant d'ailleurs ce collège, je pense que, lorsque nous aurons terminé l'ensemble de tous ces investissements, il faudra se pencher sur peut-être une tranche supplémentaire que nous appellerons « amélioration et réhabilitation des façades » afin d'essayer de créer les conditions pour qu'il s'inscrive un peu mieux dans ce magnifique paysage. On ne peut pas dire que ce soit le cas pour l'instant.
- à **Moissac**, Messieurs les conseillers généraux de Moissac toujours tellement vigilants sur tout cela - les autres aussi - au **collège François Mitterrand**, sur les 2 tranches prévues, une est en cours, elle concerne les restructurations de la SEGPA, la 2^{ème}, qui concerne l'isolation des façades, sera lancée dans les prochaines semaines ;
- à **Pierre Bayrou à Saint-Antonin**, sur les 6 tranches programmées, 3 sont achevées. S'agissant des 3 restantes : la restructuration intérieure des bâtiments, l'architecte a été désigné et nous allons lancer les appels d'offres ;
- sur **Olympe-de-Gouges à Montauban**, sur les 7 tranches inscrites, et non des moindres, 4 sont achevées, une est en cours et les 2 restantes concernent le bâtiment socio-culturel et l'administration. (C'est ce qui avait brûlé). Elles seront prochainement lancées dans le cadre d'une opération globale ;
- enfin, s'agissant du **collège Jean Rostand à Valence d'Agen** et des collèges **Jean-Jaurès** et **Ingres à Montauban**, les travaux sont terminés.

En plus de ce P.P.I., deux opérations importantes ont été décidées par notre Assemblée :

- l'extension de la demi-pension de **Fragonard à Nègrepelisse** à hauteur de 2,7 millions d'euros : c'est terminé ;

– la mise aux normes de la demi-pension et du bâtiment Alti au collège **Jean Lacaze à Grisolles** sur la base d'une autorisation de programme de 1 080 000 € adoptée par l'Assemblée en 2010. Les travaux de VRD et de démolition du bâtiment Alti sont en cours, alors que le dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement intérieur de ce bâtiment va être publié. Quant à la restructuration de la demi-pension, elle débutera dès l'achèvement de ces travaux.

Conformément, malgré tout ce que nous faisons sur ces collèges, au programme prévisionnel, nous allons aussi œuvrer sur les gymnases puisqu'en 2008, au budget primitif, nous avons adopté un **programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases**, je vais donc vous proposer d'engager la 5^{ème} tranche 2012-2013 : un montant de 250 000 € qui concernera Grisolles, Labastide-St-Pierre, Castelsarrasin-Flamens et Lafrançaise.

Concernant la poursuite de notre programme d'**installations sportives**, c'est-à-dire la construction de gymnases dans les collèges, et conformément aux décisions que nous avons prises l'an dernier, je vous proposerai :

– pour **Montech**, à Vercingétorix, une autorisation de programme de **3 millions d'euros** pour l'aménagement d'une salle de sports 48 x 26, que nous co-financerons enfin avec la mairie puisque la mairie de Montech était, avec celle de Montauban et celle de Caussade, dans les trois mairies qui ne voulaient pas co-financer avec le Conseil Général. Montech, c'est réglé. Je vous encourage, mes chers collègues des autres communes, à régler de la même manière le problème de nos co-financements avec les villes que je viens de citer. Les travaux démarreront donc à Montech courant 2^{ème} semestre de cette année ;

– quant à Jean Lacaze à **Grisolles**, une autorisation de programme de **1 200 000 €** pour l'aménagement d'une salle 30 x 20 sur la base d'un programme technique de construction que je vous présenterai dans le cadre du budget primitif pour, là aussi, un démarrage des travaux dans le courant du second trimestre ;

- enfin, sur **Azaña à Montauban** – là, nous rentrons dans les communes où le problème n'est pas réglé comme à Montech, la salle de sports 48 x 26 sera financée à 100 % par le Conseil Général mais sera réservée à 100 % de son utilisation par les collégiens d'Azaña. Puisqu'on ne veut pas co-financer, puisque c'est désormais la politique de la mairie de Montauban, nous construirons pour nos seuls collégiens. Nous le regrettons mais c'est ainsi. Madame le Député-Maire s'obstine à ne pas vouloir participer au financement, pas plus du collège d'ailleurs que des installations sportives. Je vous présenterai ces projets en DM 1 ou DM 2 avec le vote de l'autorisation de programme correspondante, de même à Caussade, Monsieur le Conseiller Général. À Montech, je l'ai dit, c'est réglé de la meilleure des manières.

Pour en conclure avec nos collègues, je vous précise que je vous présenterai, à l'occasion de l'examen de notre budget primitif, une étude sur **l'évolution de nos effectifs à l'horizon 2015**.

Si, en Tarn-et-Garonne, nous passons de :

- 9 074 élèves à la rentrée 2009
- à 9 213 élèves en 2010
- et 9 566 élèves en 2011

nous devrions avoir entre 10 600 et 10 800 élèves en 2015, ce qui va poser quelques problèmes que nous réglons, dans un premier temps, par le redécoupage de certains secteurs. Nous sommes en train d'y travailler : 3^{ème} commission. Nous avons consulté les maires. Nous avons vu les inspecteurs de l'Académie. Donc redécoupage de certains secteurs dans un premier temps mais naturellement, nous serons amenés à envisager **l'accroissement de notre potentiel d'accueil** puisque nous sommes à 11 158 places. Vous avez vu que, si les prévisions sont exactes, en 2015, nous allons être autour de 11 000 élèves. Il ne va plus rester beaucoup de places disponibles. Ceci étant une vision globale. Quand on rentre dans le détail, c'est encore plus compliqué.

Toujours pour confirmer que l'Éducation nationale reste notre priorité, au-delà des collèges, nous allons, dans le cadre de l'autorisation de programme de 2 800 000 € adopté par l'Assemblée, continuer les travaux de l'**IUP Arts Appliqués** pour lesquels nous inscrirons un crédit de paiement de 700 000 € en complément des 1 800 000 € déjà votés.

Pour votre information, nous allons réunir, avec Monsieur le Président du Conseil Régional, le 9 février prochain, un **comité de site** afin de **relancer** le développement de l'enseignement supérieur en Tarn-et-Garonne, malgré les difficultés que nous avons aussi avec la Ville de Montauban puisque, comme pour les collèges et les équipements sportifs, Madame le Maire de Montauban n'honore pas ses engagements pourtant contractuels concernant le centre universitaire et refuse désormais de signer les conventions. C'est donc le Conseil Général, le Conseil Régional et l'État qui, eux seuls, financent, sans la Ville de Montauban, le site universitaire de Tarn-et-Garonne. C'est bien regrettable ! Mais si nous ne prenions pas nos responsabilités, c'est-à-dire en doublant la mise pour nous et comme M. le Recteur me l'a précisé à l'occasion d'un déjeuner de travail avec le Président de l'Université Paul Sabatier, « si on ne démarre pas les travaux, on va se faire « piquer » les crédits par l'État ». Donc j'ai préféré ne pas pénaliser, au-delà de la raison, les élèves et étudiants tarn-et-garonnais. Mais cela n'est pas quand même dans l'ordre logique des choses que d'en arriver là.

Toujours dans un autre secteur, encore que les loisirs sont liés à l'éducation, mais toujours dans le cadre de nos compétences ce coup-ci - parce que ce que nous faisons sur l'enseignement supérieur c'est au-delà de nos compétences, nous n'avons normalement rien à voir sur l'enseignement supérieur - s'agissant de la restructuration de notre **base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne**, nous allons en terminer avec la tranche 3, que nous avons décidée lors de la session fiscale de 2010, qui prévoit la construction de 2 modules cuisine-restauration et foyer.

Dans la foulée, nous nous pencherons sur la **réhabilitation des locaux techniques** sur la base d'un projet que je vous proposerai à l'occasion de la DM 2. Nous en aurons à peu près terminé avec cette base qui finalement est sous notre responsabilité depuis une dizaine d'années. Je vous encourage à aller la visiter pour mesurer le chemin parcouru. Nous irons d'ailleurs, un de ces jours, la visiter ensemble. Elle a vraiment bonne mine. Du coup, nous avons un succès fou. Il y a même un terrain de grands jeux. Au-delà des classes transplantées, au-delà des promeneurs du dimanche et des pêcheurs, au-delà des romantiques qui veulent venir rêver dans ce secteur, au-delà des ornithologues, nous avons aussi des équipes de rugby qui viennent en stages techniques là-bas.

Messieurs les membres de la commission des sites, les travaux de restauration du Temple des Augustins étant terminés, nous allons poursuivre la restauration intérieure du 1^{er} étage de **l'hôtellerie de Belleperche**, avec une autorisation de programme de 2 millions d'euros adoptée en 2008 à la décision modificative. J'ai hésité à inscrire cela compte tenu de tout ce que j'ai dit sur la fragilité de nos finances et du fait que désormais l'abbaye est sauvée. Elle est hors d'eau, elle est hors d'air. Je l'ai fait parce que, là aussi, nous avons des financements d'État et que si nous arrêtons, nous ne les récupérerons jamais. Donc je l'ai inscrit quand même.

Les travaux des 1^{ère} et 2^{ème} tranches, d'un montant de **900 000 €** et **245 000 €**, relatives à l'aménagement des **anciennes chambres d'hôtes** sud et la restauration du **grand couloir**, ont démarré en septembre. Ils devraient être terminés pour la fin de l'année. Et donc je vous propose un crédit de paiement de 300 000 € qui viendra compléter les 555 000 € déjà inscrits.

Monsieur le Président Tabarly et Messieurs les Conseillers Généraux de Moissac, les travaux du **CMS** de Moissac sont aujourd'hui terminés. Nous pourrions d'ailleurs inaugurer ce CMS. Cela montrerait qu'à Moissac, contrairement à ce qui a été écrit, le Conseil Général se préoccupe de cette commune et investit dans cette commune. Donc j'aimerais bien que nous puissions le faire. Ces travaux étant terminés, nous allons donc débuter, dans les semaines à venir, la restructuration de la **Direction de la solidarité** dans le cadre de l'autorisation de programme de 918.000 € adoptée en 2010. Un crédit de paiement de 400 000 € sera inscrit à mon projet de budget en complément des 300 000 € déjà votés.

Concernant notre **Cité administrative départementale**, l'ensemble des locaux est aujourd'hui terminé. Les **374 postes** de travail ont été livrés, à la grande satisfaction de nos collaborateurs qui travaillent dans un environnement centralisé, ce qui est bien commode, et pour eux et pour celles et ceux qui viennent dans nos services, également plus agréable que les locaux vieillis, pour ne pas dire archaïques dans certains secteurs, qui étaient les leurs autrefois.

En ce qui concerne le **parking** sur les berges du Tescou, il est quasiment fini. Il nous restera donc à réaliser :

□ **l'entrée du personnel** côté Tescou ; les représentants du personnel et certains membres du personnel nous ont dit que l'accès était un peu compliqué dans la mesure où ayant renoncé à la dernière aile pour l'instant (la crèche, le restaurant,...), c'était à ce moment-là que devions structurer l'entrée, j'ai donc demandé qu'on structure une entrée qui soit directe, pour que nos personnels n'aient pas à faire un grand tour ou rentrer directement, comme ça se fait actuellement, dans les bureaux, ce qui n'est pas prévu à cet effet ;

□ et d'autre part, nous allons effectivement travailler sur le **confortement des façades** parce que nous avons quelques problèmes. Ce bâtiment a 35 ans. Il faut naturellement l'entretenir.

Ces deux projets vous seront présentés à l'occasion du budget primitif. Il y en aura à peu près pour un peu plus d'un million d'euros.

À l'occasion de notre DM 2, je vous présenterai aussi le projet de réhabilitation du parvis et l'extérieur. À partir du moment où nous avons réhabilité cette cité administrative, essayons quand même que l'accès à cette cité soit de bonne qualité et cela clôturera ce vaste chantier mené de main de maître par Serge Berrier auquel je veux rendre hommage et que je tiens à remercier.

Nous finissons un grand chantier, nous en avons un autre à venir dont nous avons adopté le principe à l'occasion de la session de juin 2008, qui est aussi un chantier pour lequel je suis allé chercher des financements d'État significatifs : il s'agit de la **restructuration et de l'extension des Archives départementales**. Je vous le présenterai à la DM 1 ou à la DM 2, mais, là aussi, il faut lancer le chantier parce que j'ai obtenu 30 % de subventions d'État et je pense que si nous ne démarrons pas rapidement, nous risquons de leur dire « au revoir », ce qui serait dommage. C'est quand même une opération qui sera autour de 10 millions d'euros. Nous l'étalerons sur plusieurs exercices.

Les retenues du Théronnel et des Falquettes étant en service, nous profiterons de l'année 2012 pour boucler le dossier du **barrage de Mirounac**, sur le Lemboulas.

L'étude d'impact environnementale va être lancée dans les semaines à venir. Nous voudrions démarrer les travaux de ce barrage de 700.000 m³, pour le monde agricole, courant 2013.

Monsieur le Président Empociello, s'agissant de cette formidable réalisation qu'est la **ZAC Grand-Sud Logistique** de Montbartier, l'année 2011 a été marquée par la réalisation de la phase I avec :

- le giratoire d'accès principal de la ZAC ;
- la voirie pour 1,5 Km ;
- les réseaux secs et humides ;
- les espaces verts et plantations ;
- la station d'épuration.

Ces équipements desservent 110 hectares pour un montant d'opération de 9 millions d'euros, dont 6 millions réalisés par des entreprises du Tarn-et-Garonne.

Un premier lot de 24 hectares a été vendu à Intermarché pour l'implantation de sa base logistique. Une première tranche de 40.000 m² couverts a été réalisée. Fin 2012, les travaux de la 2ème tranche, pour 30.000 m² seront engagés. Cela fera quand même un bâtiment de 70.000 m², 7 hectares, qui aura généré près de 300 emplois. Là, ce n'est pas du redéploiement, c'est la création de 300 emplois.

Aujourd'hui, le Syndicat mixte dispose de 86 hectares de terrains, répartis en une dizaine de lots, aménagés et qui sont disponibles. Je sais que vous avez des discussions avec pas mal de personnes, d'industriels qui sont intéressés.

Les travaux d'aménagement de la phase II ne seront engagés qu'une fois commercialisés plus de 75 % des terrains actuellement libres.

Au-delà de cette vaste opération nous aurons, au cours de l'année 2012, à poursuivre l'étude sur le **schéma départemental des mobilités** que je devrais pouvoir vous présenter courant 4^{ème} trimestre.

Le vote du budget primitif prochain nous donnera aussi l'occasion d'adopter le **schéma de développement touristique** qui s'articulera autour de **quatre axes stratégiques** :

- axe 1 : développer l'activité touristique et le potentiel concurrentiel du Tarn-et-Garonne ;
- axe 2 : poursuivre et conforter un développement en qualité de l'offre ;
- axe 3 : développer un marketing relationnel de conquête de nouvelles clientèles ;
- axe 4 : renforcer l'organisation partenariale.

Ce sont **20 mesures** qui seront présentées à l'occasion du vote du budget primitif.

S'agissant de notre politique de soutien aux investissements des communes, associations et tiers, les autorisations de programme avoisineront les 12 millions d'euros en capital et les 7,5 millions en annuités.

Pour votre information, vous pouvez constater, sur vos écrans, l'évolution, sur 2007-2011, des demandes de subventions d'investissement déposées et des engagements pris en capital par le Conseil Général au profit des communes, communautés de communes et syndicats.

Si le nombre de dossiers déposés a baissé les années précédentes, il tend à retrouver son niveau de 2007 : 1 128 en 2011 ; 1 184 en 2007, avec un fléchissement en 2008 : nous n'avons eu que 704 demandes ; le volume des engagements pris en 2011 (9,5 millions d'euros) reste inférieur de 15 % à celui de 2007 (11,2 millions d'euros).

S'agissant de nos subventions en annuités, leur volume est essentiellement impacté, chaque année, par les demandes liées aux stations d'épuration ou de traitement de l'eau potable qui sont des projets très coûteux.

Concernant nos **subventions au milieu associatif**, je vous proposerai, à quelques

exceptions près, une **reconduction** pure et simple des sommes allouées l'an dernier.

Enfin, nous lancerons, Monsieur le Président Mouchard, les travaux de notre plan climat. Nous avons désormais une commission de l'environnement. Le recrutement de notre chargé de mission est en cours et nous lancerons le plan climat. C'est important pour le Tarn-et-Garonne.

Voilà, mes chers collègues, un peu longuement mais c'est l'exercice qui veut cela, ce que je souhaitais vous dire quant à mes orientations budgétaires sur lesquelles, après avoir recueilli votre avis si vous souhaitez intervenir, je construirai mon projet de budget que je vous présenterai en février.

* * *

BUDGET PRIMITIF 2012 PREVISIONNEL

287 000 000 €

RECETTES

FONCTIONNEMENT

I - FISCALITE -

• Impôts départementaux	84 000 000
• Rôle supplémentaire	500 000
• Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	6 060 000
• Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	7 880 000
• Allocations compensatrices C.E.T.	630 000
• Allocations compensatrices foncières	750 000
• Allocations compensatrices fiscalité locale	3 300 000
• T.S.C.A. (1 ^{ère} fraction – art. 52):	12 200 000
• T.S.C.A. (2 ^{ème} fraction – art. 53)	4 800 000
• T.S.C.A (part Etat – art. 77)	15 700 000
• Droits de mutation	20 000 000
• Fonds de péréquation DMTO	4 000 000
• Taxe départementale espaces naturels sensibles	423 000
• C.A.U.E.	50 000
• Taxe d'aménagement	2 000 000
• Taxe d'électricité	2 600 000

SOUS-TOTAL RECETTES FISCALES 164 893 000

II - AUTRES RECETTES

• Dotation Globale de Fonctionnement (forfaitaire)	34 075 000
• Dotation Globale de Fonctionnement (minimale – DFM)	7 800 000
• Dotation Globale de Fonctionnement (compensation)	7 750 000
• Dotation Générale de Décentralisation	1 670 000
• Fonds financement A.P.A.	9 100 000
• Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (T.I.P.P.)	17 180 000
• Fonds de Mobilisation Départemental d'Insertion (FMDI)	2 200 000
• RSA	5 120 000
• Participations Aide Sociale	12 500 000
• Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	2 200 000
• Recettes diverses	5 500 000

SOUS-TOTAL RECETTES NON FISCALES 105 095 000

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 269 988 000

INVESTISSEMENT

• F.C.T.V.A.	3 000 000
• Dotation Générale d'Equipement	1 100 000
• Dotation Départementale d'Equipement des Collèges	912 000
• Emprunts	10 000 000
• Subventions, participations, recettes diverses	2 000 000

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 17 012 000

TOTAL GENERAL 287 000 000

BUDGET PRIMITIF 2012 PREVISIONNEL

287 000 000 €

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

PRINCIPAUX POSTES :

• Intérêts de la dette	8 135 000
• Personnel	52 500 000
• Charges à caractère général	6 800 000
• Aide Sociale	60 300 000
• Allocation Personnalisée d'Autonomie	30 000 000
• RMI/RMA et RSA	30 200 000
• Prestation de compensation du handicap	5 000 000
• Transports	12 600 000
• Affaires Scolaires, Culturelles et Sportives	9 000 000
• Voirie départementale	4 950 000
• Aménagement, développement économique, industriel, agricole et Environnement	4 700 000
• Subventions aux associations	3 600 000
• Dépenses diverses dont SDIS	10 000 000

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	----- 237 785 000
--------------------------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

• Dépenses de dette en capital	10 534 000
• Subventions en annuités	4 350 000
• Crédits pour investissement	34 331 000

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	----- 49 215 000
-------------------------------------	---------------------

TOTAL GENERAL	287 000 000
---------------	-------------